FORMULAIRE D'INSCRIPTION

COUPE B / ANDRE LEGROS

SAISON 2023 / 2024

**Bonjour à tous,**

**Vous trouverez en page 2 le règlement intégral de la coupe Legros.**

**Inscription des équipes :**

**Pour inscrire vos équipes en Coupe B André Legros :**

**Remplir le formulaire d'inscription (en page 3) et le renvoyer avec le chèque** à l'ordre de "CSD Pas de Calais" **au juge-arbitre arbitre à l'adresse suivante :**

Jean-Claude AUDEGOND

 41bis route Nationale

 62128 BOIRY-BECQUERELLE**.**

**Droits d'engagement :** 15 € par équipe

Les engagements sont à renvoyer pour le 11 **Octobre 2023** délai de rigueur.

**Je rappelle que la Coupe André Legros n'est réservée qu'aux licenciés à simple affiliation UFOLEP.**

**Calendrier :**

1er tour : 04/11/2023

2ème tour : 09/12/2023

3ème tour : 20/01/2024

4ème tour : 10/02/2024

Finale : 13/04/2024 lieu à définir ?

Pour tout renseignement, veuillez contacter le Juge-arbitre :

par téléphone au : 06.21.87.10.33 ou par mail : audegond**.jc@gmail.com**

**Juge-arbitre :** JC AUDEGOND

REGLEMENT DE LA COUPE LEGROS

a) La Commission Départementale met en compétition uniquement à l’échelon départemental une Coupe Départementale B appelée Coupe « André LEGROS » réservée aux licenciés uniquement UFOLEP sans restriction de sexe et d’âge.

Les rencontres sont organisées en tours successifs, aucune équipe n’est éliminée au cours de l’épreuve ; le nombre de tours est défini en fonction du nombre des inscriptions. Une journée finale est organisée.

b) Conditions de formation des équipes : Les équipes sont composées de 2 à 4 joueurs dont le total des 2 meilleurs classements n’excédera pas 1800 points, avec la possibilité d’avoir un joueur classé 950 points maxi. En cas de défection, un 5ème joueur peut remplacer dans l’équipe à condition qu’il n’ait participé dans aucune autre équipe de coupe B ou Legros et qu’il soit de classement inférieur à 950 points dans la limite de 1800 points pour l’équipe. Les points pris en considération sont ceux du joueur lors de son inscription; si des modifications intervenaient à mi-saison, elles ne remettraient pas en cause la validité des équipes constituées à l’inscription ; si un remplacement intervient en cours d’épreuve, on prend les points au jour d’entrée dans la compétition. Tout joueur engagé avec une équipe ne pourra à aucun moment de la compétition intégrer une autre équipe.

c) 2 joueurs jouent les simples, le double peut être composé de joueurs autres que ceux des simples.

d) Les rencontres sont organisées en tours successifs, aucune équipe n’est éliminée au cours de l’épreuve.

e) Le nombre de tours est défini en fonction du nombre d’inscrits.

f) Chaque équipe accumule des points qui la placent dans le tableau provisoire conditionnant la position de chaque équipe lors de la finale. Il est fait en fonction du nombre de points acquis à chacun des tours, le premier du centre prend 3 points, le deuxième 2pts et le troisième 1pt. Elle obtient également un quotient correspondant au nombre de matchs gagnés divisé par le nombre de matchs perdus, qui servira à les départager en cas d’égalité. En cas de centre à 4 équipes, les deux dernières bénéficient d'un point.

g) En cas de forfait c’est 0 point et 0 / 6 sera retenu pour le quotient.

h) En cas de victoire acquise par chaque équipe d’un même centre seront attribués 2 pts à chacune, seul le quotient du nombre de victoires par rapport au nombre de matchs les départagera.

i) Tirage au sort intégral au premier tour

j) les places acquises à chaque tour donnent un classement intégral, les centres du tour suivant seront établis comme suit : une équipe du 1er tiers du classement, une du 2ème tiers et une du 3ème tiers, par tirage au sort dans chaque groupe et en s’assurant que les équipes ne se soient pas rencontrées lors d’un précédent tour.

k) pour la finale, il sera tenu compte des places à l’entrée de celle-ci afin d’établir des poules de 3 ou 4 équipes afin d’arriver à un classement intégral.

l) La finale départementale regroupe l’ensemble des équipes engagées en un lieu unique si possible, ou en deux lieux si le lieu initial ne le permet pas.

m) Challenge de la performance ou challenge des 1300 points : Un challenge récompensera l’équipe la mieux classée dont le total des points des 2 meilleurs joueurs n’excèdera pas 1300 points, avec la possibilité d’avoir un joueur classé 700 points maxi.

**N.B.** les jeunes et les féminines peuvent s’inscrire en coupe Legros, par contreune association ne pourra intégrer plus de un jeune et une féminine. si l’association n’a pas inscrit d’équipe jeunes ou féminines en coupe B.

Association : ………….......................................…………..

Responsable :……................................…………………….

Adresse :………........................................................................

Tel :…..........................… Courriel :............................…………

Adresse de la salle : ….................................................................

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nombre de tables : | Oui | Non |
| Possibilité d'accueil : | 1er Tour (04/11/2023)  | ❑ | ❑ |
| 2ème Tour (09/12/2023)  | ❑ | ❑ |
| 3ème Tour (20/01/2024) | ❑ | ❑ |
| 4ème Tour (10/02/2024)  | ❑ | ❑ |
| Lieu à définir | Finale 14/04/2024  | ❑ | ❑ |

Nombre d'équipes engagées :…..……x 15 € = ....... €uros

Feuille d’ engagement à retourner pour le 11 Octobre 2023

Composition des équipes

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Equipe n°  | NOM et Prénom des joueurs | Points | Né en |
|  ----------------------------------------N° 1 |  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  -----------------------------------------N° 2 |  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  ----------------------------------------N° 3 |  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
| ------------------------------------------N°4 |  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

NB : Toute modification ou additif doit être communiqué rapidement au juge arbitre